

INFORMATION REGLEMENTEE

Paris, le 2 août 2023

**MISE A DISPOSITION DE LA TRADUCTION ANGLAISE DU PREMIER
AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023**

HSBC Continental Europe informe le public que la traduction anglaise du premier amendement au document d'enregistrement universel incluant le rapport financier semestriel 2023 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 2 août 2023 sous le n° D.23-0634-A01.

Ce document est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans l'espace "Relations Investisseurs" du site Internet de la Société (www.hsbc.fr) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).